

2025/34
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AOUT 2025

Date de la convocation : 18/08/2025

Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	10	3	1	11

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 août, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - DUBIETZ Ph. – COMMINAL F. - BEAUFOUR A - DELLUC J-L - PAGES DAVOINE C. – MALBERT D. - CAMALET M - HABONNEAU R - VELIN C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : DOS REIS P. - BELMONTE M. - CENEDESE A.

Étaient absents ayant donné procuration : SERRUS T. (pouvoir à HABONNEAU R.)

M. DUBIETZ Ph. a été élu secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE ET SECURISATION DES LIAISONS PIETONNES – TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET.

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du cœur de village – Tranche 1 : l'aménagement du chemin Fon del Bosc et liaisons piétonnes (chemin Fon del Bosc, Chemin du chêne liège) et liaison douce reliant Pagézou au Village.

Il propose de solliciter les fonds de concours de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	26 000 €	ETAT (Dsil)	35 %	155 938.25 €
Etude	5 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 %	89 107.57 €
Travaux	414 537.86	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET (fonds de concours)	11.50 %	51 182.10 €
		COMMUNE Auto financement	33.50 %	149 309.24 €
TOTAL	445 537.86 €	TOTAL	100 %	445 537.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Voix POUR : 11

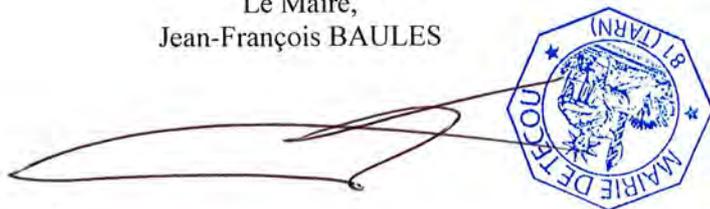
Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Maire à solliciter les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour un montant de 51 182.10.00 €.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Jean-François BAULES



Le Secrétaire de séance,
Philippe DUBIETZ

